

Appui de la BEI aux objectifs de l'UE en matière d'énergie

Contexte politique au niveau européen

Les activités de la Banque dans le secteur énergétique sont calquées sur les grands objectifs de l'UE et concourent à leur réalisation. Ces objectifs sont les suivants :

- la viabilité environnementale – réduction des incidences négatives de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement naturel, en particulier par une diminution des émissions de CO₂, mais également par la promotion des énergies propres en général ;
- la compétitivité de l'approvisionnement énergétique – facteur primordial pour le développement économique de l'Union européenne, étant donné la place centrale que l'énergie occupe dans l'économie moderne ;
- la sûreté de l'approvisionnement – par la diversification des sources d'énergie, par le renforcement de l'approvisionnement interne, mais aussi par la diminution de la dépendance de l'Europe vis-à-vis de l'approvisionnement externe et de l'impact potentiel des nombreux facteurs de risque à l'échelle internationale qui affectent le marché de l'énergie.

La position politique de la BEI en matière d'énergie traduit dès lors parfaitement le fait que ce secteur figure parmi les toutes premières priorités du programme d'action de l'Union européenne. L'UE s'est engagée à réduire, d'ici à 2020, les émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990, à porter impérativement à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'UE et à 10 % au minimum celle des biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole destinés au transport. Elle a par ailleurs souligné la nécessité de réduire de 20 % la consommation énergétique par rapport aux projections du scénario de base établies pour 2020. En d'autres termes, l'UE doit réduire son intensité énergétique.

En plus de ces objectifs énergétiques, l'UE a défini des valeurs chiffrées (120 g/km en 2015 et 95 g/km en 2020) pour la réduction des émissions de CO₂ des voitures particulières. En parallèle, pour diminuer l'impact du secteur des transports, les réglementations de l'UE dites « Euro 5 » et « Euro 6 » en matière d'émissions pour les véhicules légers prévoient un durcissement significatif des dispositions relatives à plusieurs types d'émission de polluants pour les véhicules à moteur diesel et à essence. Ce cadre européen devrait permettre l'émergence de véhicules moins polluants et consommant moins de carburant.

Contribution de la BEI

Dans ce contexte, la BEI a relevé ces défis en intégrant l'énergie comme objectif prioritaire dans son Plan d'activité et a diversifié ses instruments financiers en conséquence. En plus d'intégrer la question des changements climatiques dans l'ensemble de ses activités, la Banque a considérablement renforcé ses prêts dans le secteur de l'énergie. De 4 milliards d'EUR en 2007, la BEI a porté ses objectifs en matière de prêts dans ce secteur à 6,5 milliards d'EUR en 2008 et à 9,5 milliards d'EUR en 2009. Elle a également fixé à 20 % au minimum le pourcentage des futurs projets énergétiques dans l'UE qui doivent porter sur les énergies renouvelables.

L'activité de prêt de la BEI dans le secteur de l'énergie se concentre sur cinq domaines prioritaires : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la recherche-développement et l'innovation (RDI) en matière énergétique, la sûreté et la diversification des approvisionnements internes (y compris les réseaux transeuropéens d'énergie – RTE-E), la sûreté des approvisionnements externes et le développement économique (s'agissant des pays voisins et des pays partenaires).

Tout en respectant les différents objectifs de ses mandats extérieurs, la BEI aide les pays en développement à s'orienter sur la voie d'une croissance à faibles émissions de carbone, contribuant ainsi aux objectifs globaux de développement.

Récentes initiatives de la BEI dans le secteur de l'énergie

Dans le cadre de sa contribution au plan européen pour la relance économique que le Conseil a adopté en 2008 pour atténuer les effets de la crise financière et économique actuelle, la BEI a approuvé un dispositif « énergie et climat » doté d'une enveloppe annuelle de 6 milliards d'EUR supplémentaires pour 2009 et 2010. Ce dispositif comprend le Mécanisme européen pour des transports propres qui, doté d'une enveloppe de 4 milliards d'EUR pour les années 2009 et 2010, servira à financer des prêts supplémentaires à l'industrie automobile (équipementiers de première monte et fournisseurs de pièces) et à d'autres industries du secteur des transports. Ce mécanisme ciblera une réduction importante des émissions de CO₂ et d'autres polluants dans le secteur européen des transports par le biais d'investissements dans la recherche-développement et l'innovation ainsi que dans des immobilisations corporelles telles que les infrastructures et les installations de production connexes. Il renforcera la position de chef de file de l'Europe en matière de développement de véhicules consommant moins de carburant, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone du secteur des transports.

De conserve avec la Commission européenne et d'autres investisseurs institutionnels européens, la BEI œuvre à la création du Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures (« fonds Marguerite ») pour financer des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans ces secteurs et soutenir le marché intérieur de l'énergie, l'intégration des sources d'énergie renouvelables et le renforcement de la sûreté de l'approvisionnement interne.

La Banque a également renforcé ses activités à l'appui d'améliorations de l'efficacité énergétique, en particulier en collaborant avec la Commission européenne dans le cadre d'initiatives conjointes telles que la Convention des maires qui, lancée en février 2009, concerne les bâtiments publics, l'éclairage public et les transports publics propres, et le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques (« plan SET ») qui est conçu pour accélérer le développement et le déploiement de technologies rentables et à faible intensité de carbone.

En dehors de l'UE, la BEI a approuvé en juin 2007 un mécanisme pluriannuel de 3 milliards d'EUR financé sur ses ressources propres et qui vise, d'ici à la fin de 2013, à accorder dans les pays du voisinage, dans les pays ACP, en Afrique du Sud et dans les pays ALA des prêts permettant de promouvoir une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr. La BEI gère également des programmes d'assistance technique pour soutenir la préparation et l'exploitation de projets dans le bassin méditerranéen et les pays ACP. Dans les Balkans occidentaux, la Banque a affecté un maximum de 100 000 EUR sur ses ressources propres à l'assistance technique dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

En juillet 2008, les Chefs d'État et de gouvernement euro-méditerranéens ont soutenu le lancement du plan solaire méditerranéen (PSM), l'un des projets prioritaires de l'Union pour la Méditerranée. Ce plan vise à développer toutes les sources d'énergie renouvelables dans le bassin méditerranéen, l'accent étant mis en particulier sur l'éolien et le solaire. Le potentiel de développement de nouvelles installations de production à faible intensité de carbone dans le bassin méditerranéen est estimé à 20 GW à l'horizon 2020 et les investissements nécessaires prévus (y compris les réseaux électriques connexes) sont de l'ordre de 80 milliards d'EUR. En octobre 2008, lors de la réunion ministérielle conjointe du Conseil ECOFIN et de la FEMIP, les ministres ont invité la BEI à prendre de nouvelles mesures pour soutenir la mise en œuvre effective du PSM. Ce mandat a également reçu l'appui des ministres de l'industrie euro-méditerranéens qui, lors de leur septième conférence à Nice, ont chargé la BEI d'élaborer un plan d'investissement pour le développement de la filière solaire dans le bassin méditerranéen.

Par ailleurs, la BEI a aussi pris une part active au développement et à la mise en place du Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (*Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund – GEEREF*) qui, géré par le FEI, investira à l'échelle mondiale au travers de fonds régionaux dans des projets de petite et moyenne dimension ayant trait à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies émergentes.

La Banque s'est engagée à développer les marchés du carbone pour aider les entreprises et les États membres à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du Protocole de Kyoto, pour soutenir le système européen d'échange de quotas d'émission et pour promouvoir des technologies plus propres. Dans ce contexte, elle a mis en place trois fonds carbone avec la BERD, la Banque mondiale et la KfW. Deux nouveaux fonds ont été lancés en 2008 : le « Fonds Capital Carbone Maroc », le premier fonds carbone au Maroc, et le Fonds carbone pour l'après-2012, que la BEI a mis sur pied avec un groupe d'institutions financières publiques européennes en vue de soutenir le marché du carbone à long terme, notamment après 2012, une fois que le Protocole de Kyoto aura expiré.

Au cours de l'année 2009, la Banque mènera une étude pilote afin de mesurer son empreinte carbone dans le cadre des projets qu'elle finance. Sur la base des bonnes pratiques en vigueur, elle évaluera l'utilité et la pertinence d'un certain nombre de mesures à cet égard. Les conclusions de cette étude serviront à rédiger une proposition portant sur un système global de mesure et d'information à mettre en œuvre en 2010.

Activité en 2008

En 2008, la BEI a signé des prêts pour un montant total supérieur à 8,6 milliards d'EUR à l'appui de l'objectif « énergie » dans les 27 États membres de l'UE. Hors de l'UE, 1,6 milliard d'EUR environ a été consacré à des projets énergétiques réalisés en Turquie, dans les pays partenaires méditerranéens, dans les pays ACP, en Afrique du Sud, en Inde, en Ukraine et au Monténégro.

Les prêts octroyés dans le secteur des énergies renouvelables, y compris la production énergétique renouvelable, ont totalisé 2,2 milliards d'EUR en 2008.

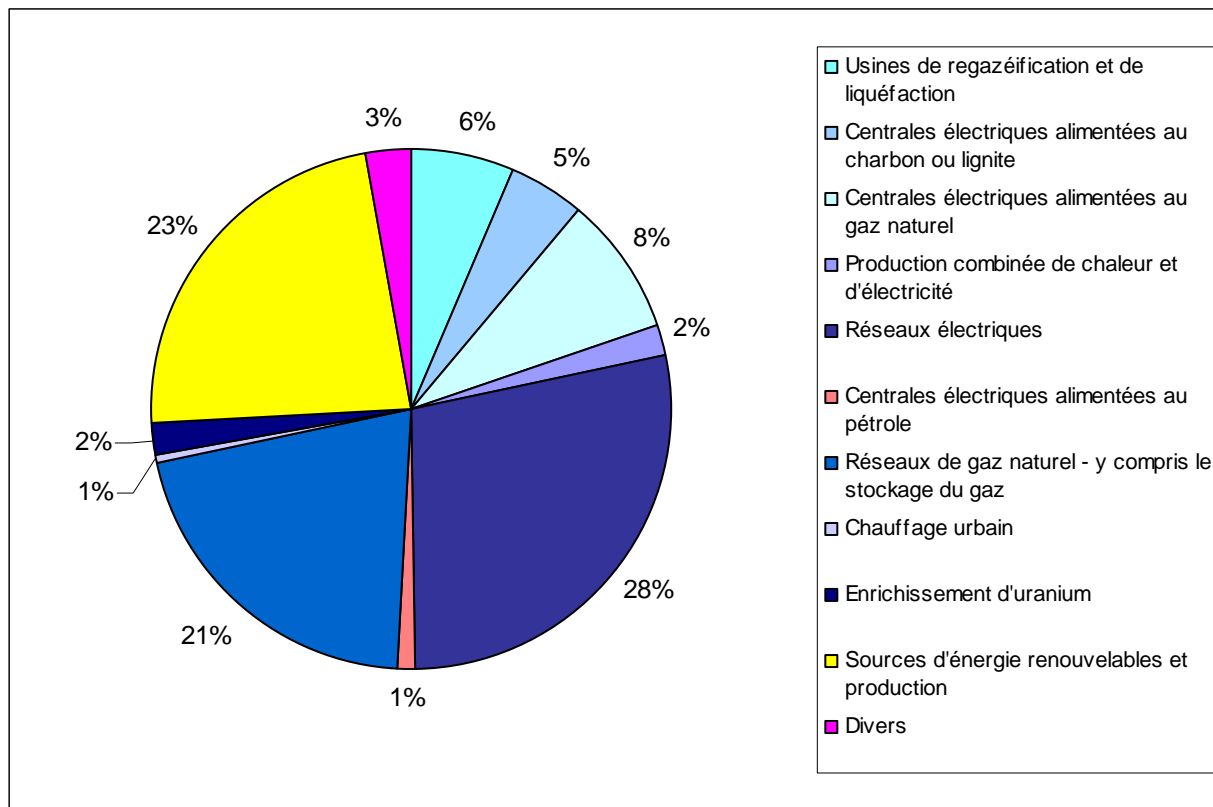
Les réseaux électriques (28 %) et les infrastructures de transport et de stockage du gaz naturel (21 %) ont bénéficié d'une part importante des prêts que la BEI a accordés dans le secteur énergétique. En 2008, les signatures de projets relevant des réseaux transeuropéens de l'énergie ont totalisé 2,9 milliards d'EUR, dont 1,4 milliard d'EUR pour les infrastructures de transport de gaz, contribuant ainsi à la diversification et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de l'UE. La BEI est partie prenante dans la plupart des projets paneuropéens prioritaires dans le secteur du gaz et elle espère pouvoir jouer un rôle accru dans ce cadre, en particulier pour ce qui concerne les investissements liés à la production d'électricité.

D'autres projets dans le secteur énergétique ont concerné des centrales électriques alimentées au gaz naturel (8 %), la production combinée de chaleur et d'électricité (2 %) et le chauffage urbain (1 %), tandis que les centrales électriques alimentées aux énergies fossiles ont totalisé 1 % des sommes prêtées.

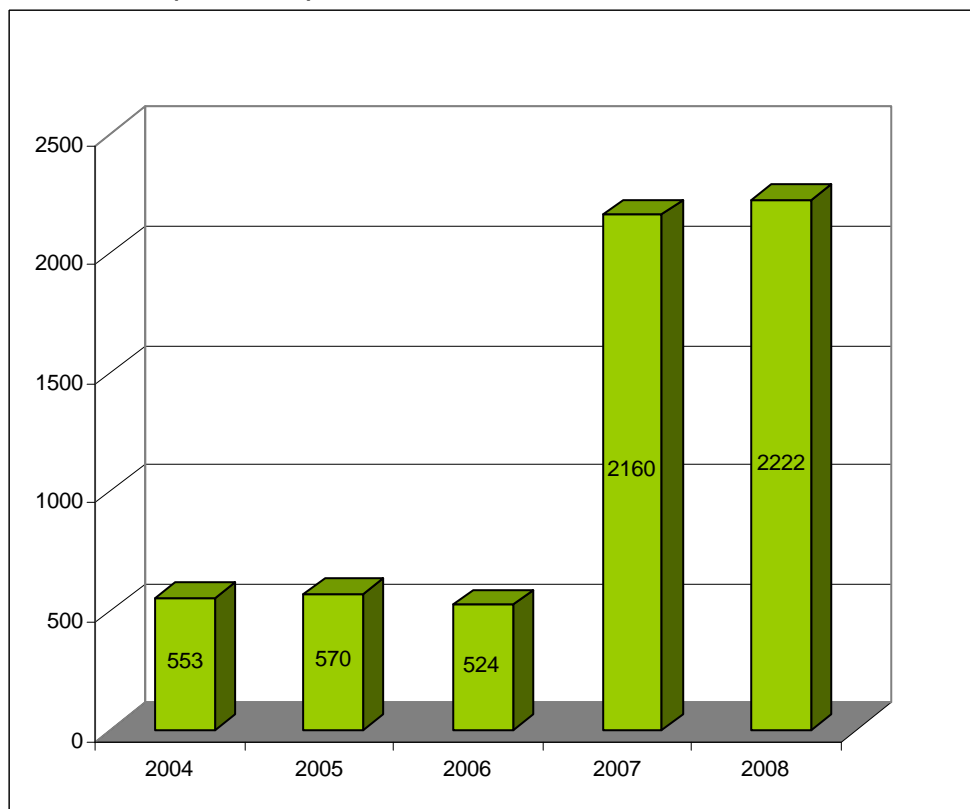
Un seul projet de centrale électrique alimentée au charbon ou lignite a fait l'objet d'une signature sur la base des nouveaux critères de sélection que la Banque a adoptés en 2008 pour ce type de projets, ces critères visant à garantir que des normes élevées en matière d'efficacité énergétique et des mesures strictes de protection de l'environnement sont appliquées lorsque la production d'électricité au moyen du charbon constitue une solution à faible coût économique. Enfin, un projet a fait l'objet d'une signature pour le remplacement d'une usine vétuste d'enrichissement d'uranium en France. La Banque n'a financé aucun projet d'exploitation de ressources pétrolières ou gazières en 2008.

Prêts de la BEI en faveur du secteur de l'énergie en 2008

Répartition sectorielle (y compris la production d'énergie renouvelable)



Prêts de la BEI dans le secteur des sources d'énergie renouvelable et de la production d'énergie renouvelable (2004-2008)



Quelques projets clés

Toitures solaires – Énergies de substitution (Allemagne et Espagne)

Ce prêt de 77 millions d'EUR concernait l'installation d'un maximum de 35 centrales photovoltaïques de moyenne dimension raccordées au réseau électrique, d'une capacité totale d'environ 30 MW, la plupart d'entre elles placées sur les toitures-terrasses de centres logistiques en Allemagne et en Espagne. Le projet trouvait sa justification dans un programme global visant à réaliser des réductions de coûts en mettant en œuvre un matériel standardisé. Le principal promoteur du projet était une PME expérimentée dans la pose de toitures. Un fonds de participation à capital fixe a cofinancé ce projet. Les centrales photovoltaïques bénéficient de réglementations tarifaires attrayantes dans les deux pays concernés. Le projet contribue au déploiement de l'une des technologies prioritaires identifiées dans le plan stratégique européen pour les technologies énergétiques, qui se traduit dans les objectifs prioritaires de la BEI en matière de prêt dans le secteur des énergies renouvelables. Le projet constitue une contribution efficace au développement du photovoltaïque comme source d'énergie viable à long terme. Il favorise la réalisation des objectifs nationaux et européens en matière d'énergie renouvelable et contribue de ce fait aussi à celle des objectifs fixés dans les domaines de l'environnement et de la sûreté de l'approvisionnement énergétique. Sur le plan de l'environnement, le projet permettra d'éviter l'émission de quelque 15 000 tonnes de CO₂ par an.

Dong Energy A/S – énergies renouvelables (Royaume-Uni)

En 2008, la BEI a prêté 250 millions d'EUR pour appuyer la construction et l'exploitation d'un parc éolien marin d'une capacité totale de 172 MW au Royaume-Uni. Ce parc éolien sera construit sur le banc de Gunfleet, à 7 kilomètres environ au large de Clacton-on-Sea, dans l'Essex. L'électricité qu'il produira servira à alimenter le réseau public. Ce parc se situera dans une zone bénéficiant d'un régime de vent favorable, ce qui lui permettra d'atteindre un facteur de charge élevé. Des données concernant le régime des vents ont été recueillies sur le site pendant 5 ans et sont donc fiables.

Enerjisa – centrales hydroélectriques (Turquie)

Ce projet concerne huit centrales hydroélectriques (d'une capacité totale d'environ 955 MW) ainsi que les bassins de retenue et (ou) les barrages connexes, tous situés dans le sud-est de la Turquie. Le prêt de la BEI (135 millions d'EUR) couvre toutes les phases de l'investissement, notamment les études préalables, les travaux de conception, les ouvrages de génie civil pour les voies d'accès, la construction des barrages et l'exploitation des centrales électriques. Ces centrales seront reliées au réseau turc existant de transport d'électricité par le biais de lignes aériennes à haute tension (154 kV). Les lignes et les sous-stations ne font pas partie du projet ; c'est le gestionnaire du réseau de transport national qui les construira et les financera. Les centrales électriques seront disposées en cascade, quatre d'entre elles étant construites le long du fleuve Seyhan (région d'Adana), tandis que les quatre autres se situeront sur le Ceyhan (région de Kahramanmaraş). Ces deux cours d'eau se jettent dans la Méditerranée sans traverser aucune frontière internationale.

Prêt-cadre EXIM BANK OF INDIA (Inde)

Cette opération porte sur un mécanisme de financement de 150 millions d'EUR en faveur de l'Export-Import Bank of India, une banque de développement détenue à 100 % par les pouvoirs publics indiens. Le prêt-cadre de la BEI soutiendra une série d'investissements concourant principalement à atténuer les changements climatiques (à travers des projets réalisés dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, qui représenteraient environ deux tiers de l'ensemble du mécanisme) ou à soutenir la présence de l'UE en Inde (par l'intermédiaire d'investissements étrangers directs ou de transferts de technologie et de savoir-faire européens), autrement dit les deux objectifs fixés dans le mandat ALA. L'opération renforcera le partenariat stratégique entre l'UE et l'Inde, lequel prévoit notamment une coopération visant à atténuer les dérèglements climatiques.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org.

Contacts pour la presse :

Bureau de presse, presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 21000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 61000.

Questions générales :

Infodesk de la BEI, info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 - 22000 ; télécopieur : (+352) 43 79 - 62000